

Chambéry, le 04 septembre 2015



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
SAVOIE

Communiqué de Presse

Loup et élevage ovin : il faut sortir de l'impasse sans céder aux comportements extrémistes et délictueux

Les éleveurs ovins savoyards se livrent à une exaction pour réclamer l'abattage de cinq loups d'ici la fin de l'année et le Préfet de la Savoie va au delà de leurs revendications en leur octroyant la possibilité d'en abattre six !

Pour arriver à leurs fins, un groupe d'éleveurs ovins a séquestré pendant une quinzaine d'heures le président, le directeur et un garde du Parc National de la Vanoise venus animer une réunion publique de dialogue sur la charte du Parc. A l'issue de cette séquestration, le Préfet, censé être le garant de l'ordre public, en est arrivé à cette décision. Dans la droite ligne de l'action des éleveurs ovins se profile, si la ministre de l'Environnement cède à la pression, la possibilité de chasser le loup en zone de coeur du Parc, un des rares espaces naturels du territoire français où aucune espèce animale ne peut être chassée. Cela en complète opposition avec la loi et les engagements internationaux de la France (convention de Berne). Ce serait une « première » qui ne serait pas sans rappeler, toutes proportions gardées, la chasse illégale des derniers grands prédateurs dans les grands parcs nationaux africains.

Dans ce contexte et dans l'immédiat, la FRAPNA Savoie et la LPO Savoie demandent au Préfet d'engager des poursuites contre les auteurs de cette séquestration au lieu de les récompenser comme il s'apprêterait à le faire en légitimant un tel délit. En effet, il apparaît inconcevable que l'autorité publique cède dans l'urgence à un groupe d'agriculteurs agissant hors la loi en prenant un arrêté préfectoral de prélèvement de six loups qui ne répondra pas aux préconisations de mise en oeuvre prévues par l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup.

La FRAPNA Savoie et la LPO Savoie se positionnent clairement pour qu'un dialogue basé sur le respect des règles de vie en société reprenne entre les organismes représentatifs des éleveurs, les services concernés de l'Etat, et les associations de protection de la nature afin de sortir par le haut, au mieux des intérêts de tous, de l'impasse actuelle. Toute autre approche signifierait la faillite d'une gestion intelligente d'un patrimoine naturel qui appartient tant aux ruraux qu'aux urbains et qui contribue à la prospérité de l'économie montagnarde au travers de ses retombées touristiques estivales dans un contexte de forte incertitude climatique sur la viabilité du modèle économique actuel grandement basé sur le « tout ski ».

Contacts presse :

- FRAPNA Savoie : frapna-savoie@frapna.org, 06 81 02 58 44
- LPO Savoie : savoie@lpo.fr, 09 52 52 30 52